



SERMENT DE JUMELAGE

Nous, Blandine SARRAZIN et Frank GROOS,
Maires de LE BARP et de BRECHEN,

Convaincus que les liens qui unissent les communes de notre continent, s'inscrivent dans une démarche pertinente pour donner corps à la citoyenneté européenne et pour promouvoir ainsi une Europe à visage humain,

PROCLAMONS LE JUMELAGE des municipalités de LE BARP et de BRECHEN scellant ainsi une relation commune d'amitié, de solidarité et de travail collaboratif.

PRENONS L'ENGAGEMENT SOLENNEL dans le respect des relations établies entre nos deux pays,

De maintenir des liens permanents entre les municipalités de nos communes afin de dialoguer, d'échanger nos expériences et de mettre en œuvre toute action conjointe susceptible de nous enrichir mutuellement dans tous les domaines relevant de notre compétence,

D'encourager et de soutenir les échanges entre nos concitoyens pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle et une coopération efficace, le sentiment vivant de la fraternité européenne au service d'un destin désormais commun,

D'agir selon les règles de l'hospitalité, dans le respect de nos diversités, dans un climat de confiance et dans un esprit de solidarité,

De promouvoir, à travers nos échanges et notre coopération, les valeurs universelles que constituent la liberté, la démocratie et l'égalité,

Ce Jumelage doit être à la fois un pont et un chemin sur lequel se rencontrent les citoyens, de tous âges, les associations et plus largement l'ensemble des acteurs des deux communes, et devra toujours renforcer, lors des échanges le sentiment d'humanité et de solidarité.

En fait de quoi,

Nous avons apposé sur ce parchemin nos signatures et le sceau des municipalités.

Fait à LE BARP, le 16 octobre 2021

La Maire de Le Barp




Le Maire de Brechen


